

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1584/SG/ESJ à la décision n° 74-928/SG/ESJ en date du 31 mai 1974 portant affectation d'instituteurs et d'institutrices dans les écoles primaires publiques pour l'année scolaire 1974-1975

n° 74-1584/SG/ESJ à la

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

14 octobre 1974

Numéro JO

n° 21 du 12/11/1974

Date du numéro

12 novembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— T/article 1° de la décision n° 74-928/SG/ESJ en date du 31 mai 1974 est annulé en ce qui concerne les instituteurs ci-après désignés et remplacé par les dispositions suivantes : — M. Abdillahi Elmi Houdon, instituteur 2° classe, 1° échelon, école d'Arta. — M. Abdoul Aziz Seif, instituteurs 2° classe, 1° échelon, école de Dikhil. — M. Osman Moussa Omar, instituteur, 2° classe; 1° échelon, école d'Ali-Sabieh. — M. Aboubaker Ali Mohamed, instituteur, 2° classe, 2°, échelon, école de la ZPS. — M. Fouad Mohamed Abdallah, instituteur stagiaire, école d'Arhiba, A ajouter': — M. Mahamoud Ali Daher,: instituteur principal, 2° classe, 2° échelon, école du Stade de Djibouti. Le reste sans changement. Art. 2. — L'article 2 de la décision n° 74-928/SG/ESJ en date du 31 mai 1974 est annulé en ce qui concerne les instituteurs ci-après désignés et remplacé par les dispositions suivantes : — M. Reneau Jacques, instituteur du corps métropolitain 4° échelon. école de Dikhil. — Mr° Reneau née Challines Nicole! institutrice du corps métropolitain, 4 échelon, école de Dikhil. Le reste sans changement.